

**DÉCISION DE LA COMMISSION**  
**du**  
**relative au financement d'opérations humanitaires de première urgence sur le budget**  
**général des Communautés européennes en**  
**République Dominicaine**

**LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,**

Vu le traité instituant la Communauté européenne,  
Vu le règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>,  
et en particulier son article 13,

considérant ce qui suit:

- (1) La République Dominicaine a connu des pluies torrentielles fin octobre 2007, dépassant les capacités de réponse locales et le gouvernement dominicain a lancé un appel à l'aide internationale le 31 octobre 2007.
- (2) Les familles sinistrées connaissent une vulnérabilité accrue qui nécessite une prise en charge pour alléger leur souffrance et un appui pour leur récupération.
- (3) L'étendue des dommages couvre la plus grande partie du territoire national et les problèmes logistiques sont importants.
- (4) La durée des opérations d'aide humanitaire financées par la présente décision devrait être de 3 mois maximum.
- (5) Il est estimé qu'un montant de 1,500,000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux 100,000 personnes affectées par les inondations ayant frappé la République Dominicaine, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.
- (6) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (EC, Euratom) n° 1605/2002<sup>2</sup>, de l'article 90 des modalités d'exécution pour l'application du Règlement financier (EC, Euratom) n° 2342/2002<sup>3</sup>, et de l'article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes<sup>4</sup>.

DECIDE:

*Article 1*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 1,500,000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire d'urgence afin de fournir l'assistance et le secours nécessaires aux personnes affectées par les inondations ayant frappé les zones urbaines et

---

1- JO L 163, 2.7.1996, p. 1-6

2- JO L 248, 16.9.2002, p.1. Règlement mis à jour par Règlement (EC, Euratom) n° 1995/2006, JO L 390, 30.12.2006, p.1

3-JO L 357, 31.12.2002, p.1. Règlement mis à jour par Règlement de la Commission (EC Euratom) No. 478/2007, JO L 111 du 28.4.2007, p. 13

4-Décision de la Commission du 21.2.2007, C/2007/513

rurales de la République Dominicaine au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général **2007** des Communautés européennes.

2. Conformément à l'article 2(a) du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:

- Apporter une assistance multisectorielle aux victimes.

Le montant total de cette décision est alloué à cet objectif.

#### *Article 2*

1. La mise en œuvre des opérations d'aide humanitaire financées par cette décision doit avoir une durée maximum de 3 mois, à partir de la date de début des opérations.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à partir du 31 Octobre 2007.
3. Si les opérations envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

#### *Article 3*

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par les organisations d'aide humanitaire signataires du Contrat Cadre du Partenariat (CCP) ou de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA).
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

#### *Article 4*

1. L'engagement et le paiement de 1,500,000 EUR seront fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général **2007** des Communautés européennes.
2. La présente décision prend effet **31 octobre 2007**.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission



**Décision d'aide humanitaire de première urgence**

**23 02 01**

Intitulé: Aide humanitaire en faveur des victimes des pluies torrentielles qui ont accompagnées la tempête tropicale Noel.

Lieu de l'opération: République Dominicaine  
Montant de la décision: 1,500,000 EUR  
Numéro de référence de la décision: ECHO/DOM/BUD/2007/02000

---

**Exposé des motifs**

**1 - Justification, besoins et population cible :**

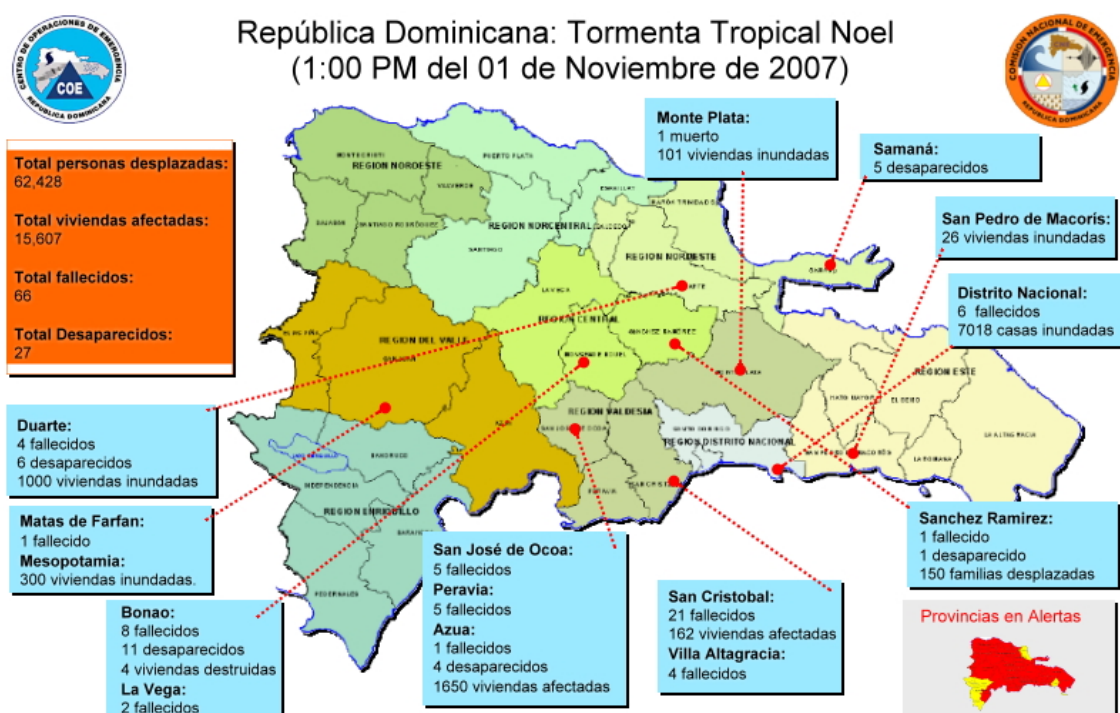
1.1. - Justification:

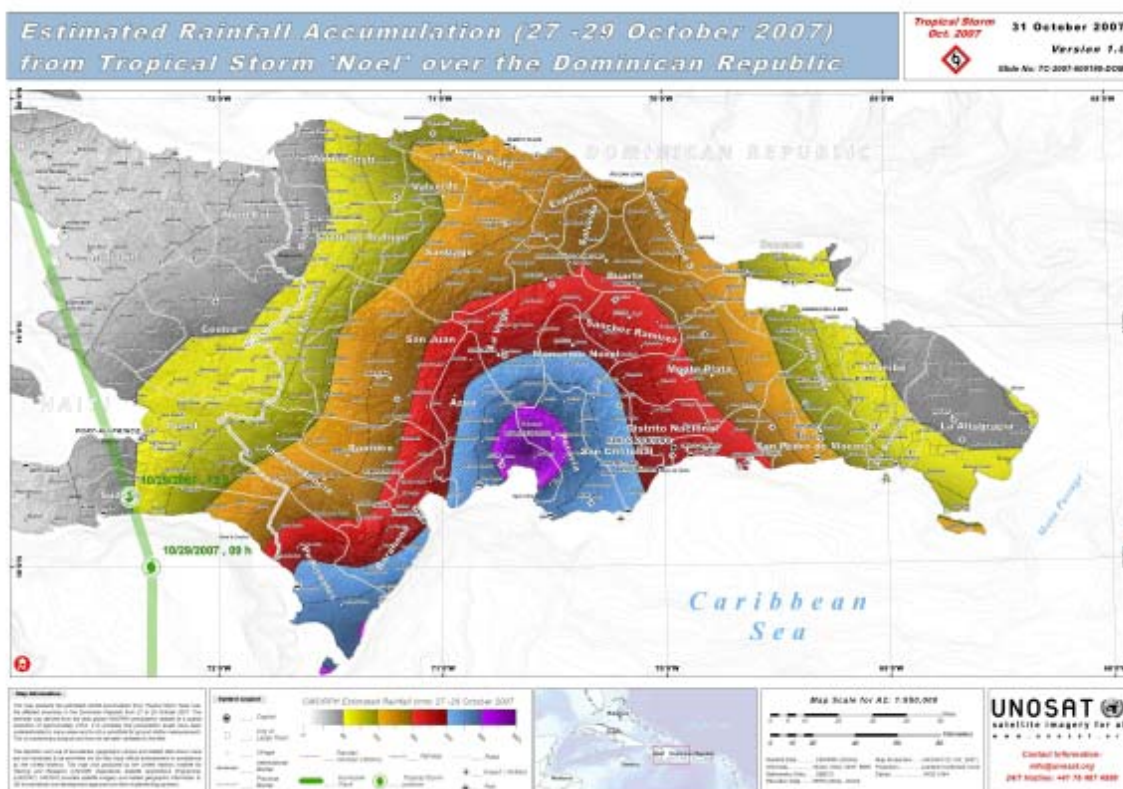
La République Dominicaine a été touchée par la tempête tropicale Noel accompagnée des pluies torrentielles du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre qui ont causé d'importantes inondations dans la plus grande partie du pays. En l'état actuel de l'évaluation des dommages, il est difficile d'identifier les provinces les plus touchées par ces inondations du fait d'importants problèmes logistiques et d'accès, plus particulièrement pour atteindre les zones rurales les plus démunies, néanmoins selon les sources officielles et celles de la Croix Rouge, 80% du territoire national a été sévèrement affecté.

La Direction Générale de l'Aide Humanitaire (DG ECHO) a été informée de la situation par ses partenaires qui travaillent dans les différentes provinces, par les communications officielles du gouvernement ainsi que par les médias. Des missions d'évaluation sont en cours avec la participation de la Défense Civile, d'Intermón-Oxfam, de la Croix Rouge, et des Agences des Nations Unies. Une mission UNDAC (United Nations Disaster Assessment and Coordination) est actuellement dans le pays pour donner son appui aux évaluations de dommages et besoins. Une équipe régionale d'urgence de PAHO (Pan American Health Organization) est également arrivée dans le pays pour apporter un soutien au Ministère de la Santé.

Plus de 56,000 personnes sont actuellement dans des abris provisoires, auxquels il faut rajouter environ 41,000 personnes déplacées de leurs maisons et réfugiées chez des parents ou amis. Les sources gouvernementales font état de 66 morts, et ces chiffres pourraient augmenter une fois l'accès ouvert aux nombreuses communautés actuellement inaccessibles. Les zones les plus affectées sont, selon les informations disponibles, les Provinces du Sud, du Centre et du Nord Est. Les inondations ont causé des glissements de terrain ainsi que d'importantes pertes agricoles et de bétail; elles ont rendu certaines routes impraticables. Des ponts se sont également écroulés, des maisons et des adductions d'eau potable ont été détruites. La situation dans les abris est préoccupante, particulièrement la situation sanitaire ainsi que les approvisionnements en eau potable et en alimentation infantile. Le gouvernement dominicain a lancé, le 31 octobre 2007, un appel à l'aide internationale pour une assistance humanitaire immédiate. La Croix Rouge Dominicaine a également demandé l'appui du mouvement de la Croix Rouge pour pouvoir faire face aux besoins immédiats des 56,000 personnes actuellement dans les abris ainsi que pour la fourniture d'eau potable.

L'assistance proposée dans cette décision vise à contribuer à la couverture des besoins des populations victimes de ces inondations et leur permettre d'amorcer une récupération.





## 1.2. - Besoins identifiés :

DG ECHO, en coordination avec ses partenaires en République Dominicaine (Croix Rouge Espagnole, Intermón-Oxfam, Plan International, UCODEP (Unity and Cooperation for Development of Peoples) et PAHO (Pan American Health Organization) ont identifié des besoins urgents à couvrir suite au passage de la tempête tropicale Noel qui a été accompagné de pluies torrentielles dévastatrices. Il ne s'agit que d'une première identification des besoins et vu l'étendue des dommages dans tout le pays ces besoins devraient varier en fonction des provinces affectées. Dans les jours suivants, une fois les évaluations des besoins affinés par nos partenaires et le gouvernement Dominicain, une vue d'ensemble plus claire devrait être disponible.

**Abris provisoires:** Plus de 56,000 personnes sont dans les abris temporaires et 41,000 personnes ont trouvé refuge chez des amis ou dans la famille. La situation sanitaire dans les abris est préoccupante.

**Produits alimentaires:** Au moins un mois de distribution alimentaire serait nécessaire. La priorité est donnée aux 56,000 personnes dans les abris temporaires. La Croix Rouge prévoit des distributions alimentaires pour les trois prochains mois à venir pour éviter des problèmes de sécurité alimentaire dans les régions rurales du pays.

**Produits non alimentaires:** Il existe des besoins en kits d'hygiène, kits de cuisine, couvertures, jerrycans, kits de nettoyage.

**Secteur agricole:** Les dommages agricoles sont très importants, comme la destruction de cultures et la perte de bétail, et inquiétants pour la sécurité alimentaire. L'étendue géographique des dommages comprend les zones agricoles les plus importantes : plus de 24,700 hectares de terres agricoles ont été inondés. L'expert régional en urgences de la FAO

(Food and Agriculture Organization) sera déployé en République Dominicaine pour faire une évaluation des dommages plus précise.

**Eau et assainissement.** Il est estimé que 30% des systèmes d'approvisionnement d'eau desservant 80% de la population du pays entier, sont hors fonctionnement. Plus de 86 systèmes de distribution d'eau potable ont été endommagés et les inondations ont contaminé les puits utilisés dans les zones rurales. Des besoins importants existent actuellement pour fournir à la population de l'eau potable et il y a urgence à lancer des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau pour éviter les maladies liées à l'eau.

**Santé Publique.** Le contrôle des vecteurs et le suivi épidémiologique vont être des actions très importantes vu les hauts niveaux préexistants de dengue et de malaria dans le pays. Un appui au Ministère de la santé pour remettre en état les centres de santé, surveiller les populations dans les abris ainsi que lancer des campagnes de fumigation et de contrôle de vecteurs et permettre ainsi d'éviter la propagation de maladies liées aux vecteurs et à l'eau.

**Infrastructures publiques:** Elles ont été fortement endommagées empêchant souvent l'accès aux victimes. Des évaluations sont en cours mais il est estimé que déjà plus de 35 ponts et une partie importante du réseau routier ont été fortement endommagés.

### 1.3. - Population cible et régions concernées:

Localisation de l'intervention : République Dominicaine.

Bénéficiaires: environ 100,000 personnes.

### 1.4. - Evaluation des risques et contraintes éventuelles:

Les conditions météorologiques ainsi que l'état des routes d'accès vers les zones les plus affectées pourraient retarder les opérations. Des problèmes de dédouanement pour les produits importés pourraient également retarder leur acheminement.

## **2 - Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:**

### 2.1. - Objectifs :

Objectif principal: Fournir de l'aide humanitaire aux victimes de la tempête tropicale Noel en République Dominicaine.

Objectif spécifique:

- Apporter une assistance multisectorielle aux victimes.

### 2.2. - Composantes :

- **Nourriture et produits non alimentaires** : Distribution d'aide alimentaire, distribution de kits de produits essentiels.
- **Eau et assainissement** : Réparation des systèmes d'eau endommagés, distribution d'eau potable.

- **Santé** : Réhabilitation des centres de santé/hôpitaux, renforcement des capacités, amélioration de l'accès à la santé, médicaments essentiels, contrôle des vecteurs et suivi épidémiologique.

Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, la Commission maintient un dispositif de la DG ECHO situé à Saint-Domingue, République Dominicaine. Ce dispositif analysera les propositions de projets, coordonnera et suivra la mise en oeuvre des opérations humanitaires financées par la Commission. Le dispositif fournira une assistance technique et la logistique nécessaire à la réalisation de ses tâches.

### 3 - Durée prévue des actions dans la décision proposée:

La durée des opérations d'aide humanitaire sera de 3 mois.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 31 octobre 2007.

Si la mise en oeuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en oeuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

### 4 - Interventions/décisions précédentes de la Commission dans le contexte de la présente crise

Liste des opérations précédentes de la DG ECHO en République Dominicaine				
Numero de decision	Type de decision	2005 EUR	2006 EUR	2007 EUR
ECHO/DOM/BUD/2007/01000				260,000
ECHO/DOM/BUD/2006/01000			250,000	
ECHO/DOM/BUD/2005/01000		200,000		
	Sous-total	200,000	250,000	260,000
	Total			710,000

Date : 1 Novembre 2007  
Source : HOPE

## 5 - Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs en République Dominicaine les 12 derniers mois					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Europeenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne	144,260	DG ECHO	510,000		
Autriche		Autres services			
Belgique					
Bulgarie					
Chypre					
Danemark					
Espagne					
Estonie					
Finlande					
France					
Grece					
Hongrie					
Irlande					
Italie					
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg					
Malte					
Pays-bas					
Pologne					
Portugal					
Republique tcheque					
Roumanie					
Royaume uni					
Slovaquie					
Slovenie					
Suede	300,160				
Sous-total	444,420	Sous-total	510,000	Sous-total	0
		Total	954,420		

Date :

(\*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://hac.ec.europa.eu>  
Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

## 6 - Montant de la décision et répartition par objectifs spécifiques :

6.1. - Montant total de la décision : 1,500,000 EUR

## 6.2. - Ventilation budgétaire par objectif spécifique

<b>Objectif principal:</b> <i>Fournir de l'aide humanitaire aux victimes de la tempête tropicale Noel en République Dominicaine</i>			
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Montant alloué par objectif spécifique (EUR)</b>	<b>Région géographique de l'opération</b>	<b>Partenaires potentiels<sup>5</sup></b>
Objectif spécifique 1: Apporter une assistance multisectorielle aux victimes	1,500,000	République Dominicaine	- CR - ESP - INTERMON - ESP - PAHO - IFRC - UCODEP – ITA - PLAN – UK - Solidaridad Internacional - ESP
TOTAL: 1,500,000			

<sup>5</sup> CROIX-ROUGE-ESP-CRUZ ROJA ESPANOLA - FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE – INTERMON OXFAM (E) – UNITED NATIONS- PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION, PLAN INTERNATIONAL (UK) – Unity and Cooperation for Developments of Peoples – SOLIDARIDAD INTERNACIONAL (E)

## 7. Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur:

[http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index\\_fr.htm](http://europa.eu/comm/echo/evaluation/index_fr.htm).

## 8. Impact Budgétaire article 23 02 01

-	CE (EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2007	485,000,000.00
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Total crédits disponibles</b>	<b>485,000,000.00</b>
Total exécuté à la date (31 Octobre 2007)	477,475,694.95
Reste disponible	7,524,305.05
<b>Montant total de la décision</b>	<b>1,500,000.00</b>

## 9. Questions de gestion

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/echo/partners/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm)

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.